

TRAVAUX – DEMANDE DE PAIEMENT

INSTRUCTIONS A RESPECTER - SCRUPULEUSEMENT - POUR OBTENIR LA LIQUIDATION DES SOMMES REMISES EN NANTISSEMENT

- 1- Toute demande de liquidation de tranche doit être introduite au moyen d'un document «**Travaux - Demande de paiement** » ci-joint;
- 2- Les montants sont payées à l'emprunteur (et non pas à l'entrepreneur);
- 3- Le document doit être complété de façon lisible (nom, adresse, n° de téléphone, montant, n° du compte financier...) et dûment **SIGNE**;
- 4- Une **COPIE** de la **FACTURE NOMINATIVE DETAILLEE** ou de la **FACTURE D'ACOMPTE NOMINATIVE** correspondant aux travaux prévus voire effectués - et établi au nom de l'emprunteur - est à joindre au document (les tickets de caisse, les offres au client et les devis **ne sont pas acceptés**);
- 5- En cas de bon de commande, une **FACTURE NOMINATIVE** devra le justifier avant toute autre demande de paiement.
- 6- Le délai entre la réception de votre demande de paiement et le versement de la somme sur votre compte financier est d'environ **12 jours ouvrables**, veuillez en tenir compte pour le payement des entrepreneurs ou l'achat de marchandises.
- 7- Les travaux de rénovation (respect des critères de salubrité, fermeture du volume protégé, isolation et économie d'énergie) sont considérés prioritaires par rapport aux travaux d'amélioration et de confort.
- 8- Lorsqu'une mise en conformité de l'installation électrique ou de l'installation de gaz est prévue dans la note de travaux établie par l'expert de la Société Wallonne du Crédit Social, il est impératif de faire parvenir une copie du **certificat de conformité** délivré par un organisme agréé. Une somme de 500 € minimum sera gardée en réserve jusqu'à la réception de ce document.
- 9- **Si** votre dossier est un prêt mixte avec des travaux financés par un **ECOPACK et/ou RENOPACK**, nous vous rappelons que les travaux doivent être impérativement **réalisés par ENTREPRISE**, au risque de ne pas vous délivrer les fonds.
- 10- **Si** la note de travaux spécifie que les travaux sont à effectuer **par entreprise**, nous attirons votre attention sur le fait que **seules les factures d'entrepreneurs enregistrés** à la Banque Carrefour des Entreprises **et choisis dès le départ** pourront être prises en compte pour le paiement.
- 11- Les travaux doivent être réalisés dans un délai maximum de **2 ans** à dater de la signature de l'acte de prêt hypothécaire.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Tél. : 04/229 73 02 – E-mail : travaux@satcl.be



LE TRAVAILLEUR CHEZ LUI
Rue Sainte-Marie, 5 – 4000 LIEGE

TRAVAUX - DEMANDE DE PAIEMENT

Pr t hypoth caire num ro : 253/ _____ DATE ACTE : _____
T l. : 04 _____ Mail : _____ @ _____
Nom et pr nom de l'emprunteur : _____
Adresse de l'emprunteur : _____
Adresse du bien : _____

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LES INSTRUCTIONS EN ANNEXE, POUR COMPL TER VOTRE DEMANDE DE PAIEMENT

Mesdames, Messieurs,

Je souhaiterais pouvoir disposer d'un montant deEUR,
A d duire de la somme qui a  t  remise en gage   votre soci t  lors de la passation de l'acte de pr t.
Ce montant doit  tre vers  sur mon compte num ro :

B	E																		
---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Je d clare que les travaux suivants ont  t  effectu s (description   pr ciser) :

Nombre d'annexe(s) : -----

Veillez agr er, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma consid ration distingu e.

Signature (s) :